



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2021**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 juillet 2021

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS et Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

- Les élus approuvent le procès-verbal du Conseil municipal du 4 juin 2021.
- Le Conseil prend acte du compte-rendu du conseil communautaire de la Communauté de Communes Oisans du 10 juin 2021 et de la présentation de la candidature Espace Valléen 2021-2027
- Le Conseil décide de procéder de la manière suivante à l'affectation de dépenses et de recettes du budget principal pour un montant de 7440 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			RECETTES
Article	Désignation	Montant	
6065	Livres, disques, cassettes	16 500,00 €	
6247	Transports collectifs	- 16 500,00 €	
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		- €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		- €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT - €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
1312	Régions	7 440,00 €	1322	Régions	7 440,00 €
CHAPITRE 13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		7 440,00 €	CHAPITRE 13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		7 440,00 €
2152	Installations de voirie	150 000,00 €			
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		150 000,00 €			
2315	Installations, matériel et outillage technique	- 150 000,00 €			
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		- 150 000,00 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 440,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 440,00 €

- Le Conseil Fixe le taux de la taxe communale 2021-2022 sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques à 3% des recettes brutes provenant de la vente des titres de transport et dit que les recettes afférentes seront inscrites au budget 2021 - article 7366.
- Le Conseil fixe le budget 2021 d'acquisitions de livres imprimés à 25 000€, précise que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6065 du BP 2021 et décide d'autoriser le Maire à demander une subvention de soutien aux acquisitions auprès du Centre National du Livre et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Le Conseil admet la perte sur créances irrécouvrables concernant divers impayés pour un montant total de 7 933,70 € et précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 du budget communal 2021.
- Le Conseil décide l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2006 à 2016, dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 037,03 euros. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Ville 2021.

- Le Conseil décide de procéder de la manière suivante à l'affectation de dépenses et de recettes du budget Les Hauts de la Drayre pour un montant de 500 € en section d'exploitation.

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
6541	Créances admises en non valeur	500,00 €	7817	Reprise sur dépréciations des actifs circulants	100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	100,00 €
			778	Autres produits exceptionnels	400,00 €
			77	Produits exceptionnels	400,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		500,00 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		500,00 €

- Le Conseil décide d'accepter l'admission en non-valeur des titres de recettes de 2016 et dit que le montant du titre de recettes d'élève à 350,40 euros. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Les Hauts de la Drayre 2021.
- Le Conseil décide d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée dans le tableau ci-dessus dans le budget annexe Office de Tourisme

BIENS	DUREE D'AMORTISSEMENT
Voitures d'occasion	3 ANS

- Le Conseil décide de déclarer la procédure de travaux de réfection du sentier de la Cochette sans suite pour cause d'Infructuosité.
- Le Conseil approuve l'avenant n°2 à l'accord-cadre relatif au Transport public de personnes entre Vaujany et Bourg d'Oisans pour la saison d'hiver 2020/2021 et la saison d'été 2021, renouvelable une fois, passé avec la SAS JEAN PERRAUD ET FILS, portant le prix de mise à disposition d'une navette journalière régulière à 537,54 euros hors taxe pour la saison d'été.
- Le Conseil décide de lancer une consultation pour un marché public de travaux pour le remplacement des filtres acier de la piscine.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché pour la désignation d'une agence en charge de la communication digitale pour la période de juillet 2021 à août 2022 au groupement solidaire constitué par les sociétés Pamplémousse Communication – 84 quai Joseph Gillet à 69004 Lyon et Performance Adviser – 9 rue de l'Europe ZAC de Marclaz2 à 74200 Anthy sur Lemans pour un montant total de 69.600 € HT soit 83.520 € TTC.

Arrivée de Marianne MICHEL

- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec la société Vacancéole pour l'exploitation commerciale de la résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » dès l'hiver 2021/2022, concomitamment à la réalisation de travaux de rénovation sur ses bâtiments.
- Le Conseil décide de recruter un Apprenti dans le cadre d'un BTS Communication à compter du 1er septembre 2021 au 31 août 2023.
- Le Conseil crée un poste d'Adjoint Administratif à temps complet pour une période d'un an, à compter du 05 octobre 2021, afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente au Pôle Enfance pour répondre à un accroissement temporaire d'activité.
- Le Conseil décide de créer quatre postes d'Adjoints Techniques Territoriaux à temps complet pour les besoins du Service Technique et du Pôle Sports Loisirs.
- Le Conseil Autorise Monsieur le Maire à se rapprocher des propriétaires des parcelles Section F n°461, 462 et 909 afin d'entamer des négociations en vue d'envisager leur acquisition.
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal réuni le 9 juillet 2021.

Le Maire,



Yves GENEVOIS